



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

### AVIS PUBLIC AVIS AUX TIERS

#### AUX PERSONNES CI-DESSOUS ÉNUMÉRÉES :

- JEAN TRUDEL

Ci-après nommés : « tiers concernés »

#### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'

Une demande d'accès en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a été adressée à la Municipalité en vue d'obtenir les plans de construction conservés au dossier de la Municipalité et ayant été soumis lors de la demande de permis de construction de l'immeuble du 6741 rang Sainte-Rose dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Conformément aux articles 25 et 49 de ladite loi, un organisme public doit, avant de communiquer un renseignement technique fourni par un tiers, lui en donner avis, afin de lui permettre de présenter ses observations. La présente vous est donc adressée en tant que mandant ou producteur des plans concernés.

Les tiers concernés sont priés de présenter leurs observations en lien avec la présente demande, quant à leur volonté ou non que l'accès à ces documents soit autorisé, et ce, **au plus tard le 30 novembre 2021**. À défaut de le faire dans ce délai, ils seront réputés avoir consenti à ce que l'accès soit donné au document.

Les tiers concernés doivent présenter leurs observations par écrit, à l'intention du soussigné, responsable de l'accès à l'information, de l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Par courriel : [direction@notredamedelourdes.ca](mailto:direction@notredamedelourdes.ca)

Par la poste :  
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes  
4050, rue Principale  
Notre-Dame-de-Lourdes (QC) J0K 1K0

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.

Véronique Laporte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la municipalité l'avis ci-joint, le 10 novembre 2021, entre 13h et 17h, et qu'une copie de celui-ci a été publiée sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 10 novembre 2021.

Véronique Laporte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim